

# CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le 23 février, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Eric LABAZ, Maire.

**Présents** : Ginette VIVIANT, Bénédicte VIVIANT, Milène BOURNAY, Myriam NANA, Eric LABAZ, Olivier VORMS, Luc ROSSET, Christophe GUITTON, Jean-François BOCQUET, François FOSSOUX

**Absent excusé** : François ESCARAVAJAL (pouvoir à Eric LABAZ).

**Secrétaire de séance** : Olivier VORMS

---

## 1- Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal du CM du 26 janvier 2009

### 2 - **Démission**

L'ordre du jour est modifié pour permettre à Monsieur le Maire de lire, en présence de Madame Myriam NANA, la lettre de démission de son rôle d'élue, qu'elle lui a remis en début de séance.

Tous les élus présents soulignent le travail accompli par Myriam NAN et son implication dans les différentes commissions communales et intercommunales. Ils prennent acte de sa décision qui sera envoyée au Préfet pour notification officielle. Myriam NANA quitte la séance à 21h00

### 3- **ARRETES MUNICIPAUX**

Le maire présente, pour information, 2 arrêtés :

a) Nomination de Solange ROLANDO sur le grade de Rédacteur (stagiaire) après avis favorable de la CAP du Centre de Gestion.

b) Revalorisation de l'indemnité mensuelle de Solange ROLANDO de 3 à 4 (échelle de 1 à 8) en raison de sa nomination et du travail accompli depuis sa prise de fonction en août 2008.

### 4- **REGIE DE RECETTES**

Après renseignements auprès d'un responsable de la Préfecture, le Maire précise l'obligation de voter un taux pour les vacations funéraires qui seront payantes (sous réserve d'une confirmation des services de la Préfecture).

Pour permettre à la mairie de percevoir les recettes générées et pour une mise en conformité des diverses recettes perçues (location de la salle des fêtes, photocopies) une régie de recettes sera demandée au Trésor Public qui en définira les modalités ainsi que le rôle et les attributions du régisseur principal, en l'occurrence, la secrétaire de mairie.

### 5- **SUBVENTIONS**

Olivier VORMS soumet une trame pour l'attribution des subventions aux associations. En raison de la demande croissante, il propose que le total des subventions ne dépasse pas 1% du budget des dépenses de fonctionnement de la commune. Ce budget sera réparti en majorité sur le BP excepté pour les subventions à caractère social, qui seront prises en charge sur le budget du CCAS.

Un courrier sera envoyé aux associations déjà recensées pour que celles-ci envoient leurs demandes et le compte-rendu des actions dont bénéficient les habitants de la commune au plus tard le 15 octobre de chaque année.

La décision de répartition des subventions appartiendra au Conseil sur proposition de la commission en charge de la vie locale. L'attribution d'une subvention n'engagera pas la commune à la verser chaque année à l'association qui en bénéficiera.

### 6 – **Commission travaux/bâtiments**

Monsieur Jean-François Bocquet présente le tableau des travaux à réaliser dès cette année (voirie et bâtiments communaux).

Le choix des travaux inscrits au budget se fera sur trois critères (coût, urgence et subventions). Des devis comparatifs ont été demandés pour une estimation précise des sommes à engager.

Concernant l'espace jeux, un déplacement de la rampe de lancement de skating selon le tracé du terrain et l'achat de modules destinés aux 5-10 ans seront étudiés.

### 7 – **Commission Urbanisme**

Monsieur Christophe GUITTON indique que des permis de construire sont actuellement en attente en raison de divers problèmes (pente de toit d'une véranda, demande de pièces complémentaires et recours d'un tiers).

Concernant le recours des tiers, Monsieur le Maire précise que Madame MILLET a déposé un recours gracieux de l'arrêté favorable du maire et de la DDE concernant le permis de construire de Madame TISSOT. Cette dernière a préféré abandonner son permis de construire. Sa décision a été notifiée au maire et transmise à la DDE en date du 19 février courant.

## 8 – Commission Vie Locale

Olivier Vorms donne les informations suivantes :

- Le repas des anciens, organisé par le CCAS, a eu lieu dimanche 8 février. Environ 80 personnes étaient présentes, dont une importante participation des « jeunes anciens » de tout juste 60 ans. L'ambiance était chaleureuse et vous trouverez des détails dans le prochain bulletin municipal en cours de préparation.
- Pour répondre à la volonté du Conseil Général et de la Fédération Nationale de l'ADMR, l'association ADMR Lovagny-Nonglard a fusionné avec l'ADMR des Petites Usses depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. La nouvelle association s'appelle désormais ADMR Petites Usses et Fier et couvre les 7 communes du territoire de la CCFU (contact au 04.50.68.76.56). Tous les renseignements sont répertoriés sur le site Internet de la commune (vie associative / ADMR), dans le bulletin municipal à paraître ou sur demande au secrétariat de la mairie. Lors de leur rencontre avec le maire, la Présidente et la Vice-présidente de l'Association ont expliqué leurs méthodes de travail et leurs objectifs. Les aides à domicile de Lovagny et Nonglard ainsi que les personnes aidées sont prises en charge par la nouvelle association. En contrepartie, l'association demande une subvention de 2,63€ par habitant (sous forme de convention déjà signée par les autres communes) pour couvrir leurs frais de secrétariat et de fonctionnement.
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 7 juin (présence obligatoire des élus répartie sur la journée). Les personnes originaires de la Communauté Européenne, mais n'étant pas de nationalité française, peuvent s'inscrire sur une liste spécifique pour cette élection.
- Commission électorale : Une première liste électorale mise à jour (radiations, inscriptions) a été transmise en Préfecture. La commission se réunira le 30 mars pour valider les dernières inscriptions et envoyer la liste complémentaire.
- Ecole communale : Les parents pourront inscrire leurs enfants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 à la mairie de Lovagny pour les maternelles PS et MS (3 et 4 ans) et à l'école de Nonglard pour les maternelles GS jusqu'au CM2 (5 à 9 ans).
- Les habitants des 12 appartements de la Résidence du Château se sont installés courant janvier. L'immeuble Les Tilleuls (sous l'église) est maintenant terminé et les appartements seront livrés le mardi 24 février en présence de diverses personnalités et des élus des communes de la CCFU
- La société de taxi de Nonglard (anciennement Sanitaxi) a été reprise par Madame Valérie Mariot-Thierry depuis septembre dernier sous l'appellation « Entre Lacs et Montagnes ». Cette personne dispose d'un monospace (6 places) et pratique des tarifs préférentiels pour les habitants de la commune. Les tarifs sont consultables en mairie ou sur le site Internet de la commune.
- La mairie souhaite moderniser son matériel informatique pour permettre aux membres du Conseil Municipal de travailler sur place et en réseau.
- La préparation du bulletin municipal est terminée et le bulletin sera distribué dans toutes les boîtes courant mars.

## 9- INFOS

### MSA

Monsieur Jean-François BOCQUET nous informe que 7 ateliers sur différents thèmes, réservés aux seniors, sont programmés à Nonglard. La salle au-dessus de la mairie sera mise à la disposition des participants. Un document indiquant les différents thèmes et les dates est à disposition du public concerné à la mairie.

Le Conseil Général, en partenariat avec la MSA, organise une conférence-débat à la mairie de Seyssel, le 10 mars à 20h00, dont le thème est « les troubles du comportement liés à la maladie d'Alzheimer et pathologies apparentées ».

## **CCFU**

Monsieur le Maire informe le Conseil que 2 réunions sont prévues le mardi 3 mars :

La première concerne le Bureau et la deuxième le Comité de la CCFU (à huis clos pour la deuxième).

La question est posée de savoir comment réagiront les représentants de Nonglard si d'autres personnes que les 7 représentants élus actuels, sont présents. Le maire précise que la convocation concerne uniquement les vice-présidents élus et de ce fait la présence d'autres personnes ne serait pas justifiée.

## **ANNUAIRE DES ACTEURS DE LA VIE PUBLIQUE DE NONGLARD**

Milène BOURNAY prépare un annuaire à l'attention des habitants de Nonglard. Ce répertoire indiquant les différents acteurs de la vie sociale, associative et économique sera l'objet d'un document mis à disposition de tous à la mairie.

Renseignement sera pris auprès du CNIL pour une éventuelle autorisation de le mettre en ligne sur le site de Nonglard.

## **TROC DE JOCE**

La personne initiatrice de ce troc sera présente le mardi 24 février sur la place de Verdun. Solange lui remettra une circulaire de la Préfecture concernant la nouvelle procédure en vigueur depuis le 17 janvier dernier (déclaration préalable à une vente au déballage). La mairie est habilitée à recevoir ce document puisque ce type d'opération fait l'objet d'une simple déclaration préalable à la mairie concernée.

## **SOCOTEC**

Cette société se propose de mettre à disposition de la commune ses compétences dans le domaine du bâtiment et des espaces publics pour réaliser un plan de mise en accessibilité pour les personnes handicapées et la mise en conformité des lieux si besoin.

## **PREFECTURE**

Une information préventive sur les risques majeurs (naturels et technologiques) aura lieu en Préfecture le vendredi 27 février à 10h00. Un document élaboré en faveur de la commune sera présenté lors de cette réunion.

## **COURRIER DE M. ESCARAVAJAL**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur François ESCARAVAJAL, Conseiller Municipal en exercice, qui souhaite alléger ses fonctions au sein du Conseil et des commissions de la CCFU. Cette décision est prise en raison des problèmes de santé de l'intéressé. Monsieur le Maire se propose de rencontrer François ESCARAVAJAL pour lui préciser que les autres membres du Conseil sont tous disposés à l'aider dans la continuité de ses fonctions.

## **Commission Montagne d'Age**

Milène BOURNAY, en charge du projet, propose d'entendre Monsieur Raymond DEVILLE, présent à la réunion du Conseil Municipal. Ce dernier est disponible pour montrer aux membres de la commission, les chemins et sentiers reliant les communes voisines. Il propose d'en parler avec « les anciens de la commune » dont les connaissances des différents sites pourraient aider au montage du dossier. Un représentant des Eaux et Forêts serait également le bienvenu. Les Conseillers concernés par le dossier sont d'accord pour ce partenariat.

Fin de séance à 22h30

Affiché le 25 février 2009